



MAIRIE  
de

MESSIGNY-et-VANTOUX  
21380

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

### NOMBRE de

Conseillers en exercice	19
Présents	14
Exprimés	18

L'an deux mille seize, le 12 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Messigny-et-Vantoux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LEPRETRE, Maire, après convocation légale du 05 décembre 2016.

La séance a été publique.

**Présents** : MM. Vincent LEPRETRE - Alain DUVERT - Serge RESSY - Jean-François THIRIOT - Julien OLLAGNIER - Mmes Marie-Madeleine FEBVRE - Françoise TASSIN - Nadine VOLLMER - M. Mathieu LECLERC - Mmes Dominique ROUSSIN - Françoise GAY - M. Jean-Marie DUDA - Mme Martine ZIEGELMEYER - M. Axel LALUC -

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Excusés** :

Mme Céline PICCIONE (pouvoir à M. Julien OLLAGNIER)  
Mme Virginie BRUCHON (pouvoir à Mme Marie-Madeleine FEBVRE)  
Mme Evelyn BERINGER (pouvoir à M. Vincent LEPRETRE)  
M. Pascal POYEN (pouvoir à M. Jean-François THIRIOT)

### **Absent** :

M. Jean-Luc COUTURIER

Mme Nadine VOLLMER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

### **Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 14 novembre 2016**

Mr le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 14 novembre 2016. Il est adopté à l'unanimité.

### **N° 55/2016**

### **Objet : Renouvellement des contrats d'assurances de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Monsieur Julien OLLAGNIER, Adjoint au maire chargé des Finances, expose à l'Assemblée que les contrats d'assurance de la Commune arrivent à leur terme au 31 décembre 2016 et qu'il convient donc de procéder à leur renouvellement.

Une consultation ayant pour objet l'exécution des prestations d'assurances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, divisées en 5 lots, a donc été lancée comme suit :

- Lot 1 : Responsabilité civile générale
- Lot 2 : Protection juridique - défense pénale des élus et des agents
- Lot 3 : Dommages aux biens
- Lot 4 : Flotte automobile
- Lot 5 : Flotte automobile « missions collaborateurs »

Trois compagnies d'assurances ont remis des offres qui s'établissent comme suit :

Compagnies d'assurances	Montants des cotisations annuelles				
	Lot 1 : Responsabilité civile générale	Lot 2 : Protection juridique - défense pénale des élus et des agents	Lot 3 : Dommages aux biens	Lot 4 : Flotte automobile	Lot 5 : Flotte automobile « missions collaborateurs
SMACL	1233.04 € HT	612.89 € HT	5645.00 € HT	1060.14 € HT	311.32 € HT
GROUPAMA	773.98 € HT	401.79 € HT	4577.93 € HT	980.00 € TTC	200.00 € TTC
MAIF	786.20 € HT	423.30 € HT	4785.59 € HT	Pas d'offre	635.79 € HT

Après analyse technique et financière des offres et considérant le classement établi au vu des critères de pondération définis dans le règlement de la consultation, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les offres les mieux disantes comme suit :

Lot 1 : Responsabilité civile générale

GROUPAMA pour un montant de cotisation annuelle de 773.98 € HT

Lot 2 : Protection juridique - défense pénale des élus et des agents

GROUPAMA pour un montant de cotisation annuelle de 401.79 € HT

Lot 3 : Dommages aux biens

GROUPAMA pour un montant de cotisation annuelle de 4577.93 € HT

Lot 4 : Flotte automobile

GROUPAMA pour un montant de cotisation annuelle de 980.00 € TTC

Lot 5 : Flotte automobile « missions collaborateurs »

GROUPAMA pour un montant de cotisation annuelle de 200.00 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ATTRIBUE** les marchés de prestations d'assurances pour une durée de deux années du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 comme suit :

Lot 1 : Responsabilité civile générale

GROUPAMA pour un montant de cotisation annuelle de 773.98 € HT

Lot 2 : Protection juridique - défense pénale des élus et des agents

GROUPAMA pour un montant de cotisation annuelle de 401.79 € HT

Lot 3 : Dommages aux biens

GROUPAMA pour un montant de cotisation annuelle de 4577.93 € HT

Lot 4 : Flotte automobile

GROUPAMA pour un montant de cotisation annuelle de 980.00 € TTC

Lot 5 : Flotte automobile « missions collaborateurs »

GROUPAMA pour un montant de cotisation annuelle de 200.00 € TTC

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les contrats de marchés à intervenir et tout document administratif lié à leur exécution.

Débat :

Aux questions posées de savoir pour quelle raison il est constaté un écart de prix avec les cotisations payées actuellement par la Commune, Monsieur Julien OLLAGNIER répond que, d'une manière générale, la mise en concurrence permet d'obtenir de meilleures offres ou prestations, et qu'en l'occurrence la proposition de Groupama comporte des garanties identiques voire supérieures à celles précédemment appliquées aux contrats signés avec la Commune.

## **N° 56/2016**

### **Objet : Programme de travaux de voiries 2016 - attribution du marché**

Monsieur Serge RESSY, Adjoint au Maire chargé des Travaux, rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° 57/2015 du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux de voirie au titre de

l'année 2016 et a chargé Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie.

Au cours de sa réunion du 13 juin 2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer à la Commune de Messigny-et-Vantoux, au titre de cette opération, une subvention au taux de 30 %, plafonnée à 20 646.00 € HT.

Dans le cadre de la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux, et suite à la publicité publiée le 06 octobre 2016, 6 offres ont été reçues se présentant comme suit :

- Entreprise Pascal GUINOT Travaux Publics - 04, rue de la BREUCHILLIÈRE - 21000 DIJON pour un montant de 139 176.20 € HT
- SNC EIFFAGE ROUTE CENTRE EST - 03, rue Jean Monnet - CS 30040 - 21806 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR pour un montant de 168 159.10 € HT
- EUROVIA BOURGOGNE SAS - 07, rue Colbert - B.P. 33 - 21601 LONGVIC cédex pour un montant de 138 950.68 € HT
- Entreprise COLAS EST AGENCE COTE D'OR - ZI Sud - 10 bd Eiffel - B.P. 58 - 21600 LONGVIC pour un montant de 116 051.95 € HT
- SAS ROGER MARTIN - 88, route de Gray - B.P. 16 - 21850 SAINT APOLLINAIRE pour un montant de 158 528.75 € HT
- Entreprise DESERTOT - 05, rue en Clairvot - ZAE Cap Nord - B.P. 47504 - 21075 DIJON Cédex pour un montant de 159 707.45 € HT

Après analyse technique et financière des offres par le Cabinet Mornand-Janin-Schenirer, maître d'œuvre, et considérant le classement établi au vu des critères de pondération définis dans le règlement de la consultation, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux disante, présentée par l'Entreprise COLAS EST AGENCE COTE D'OR - ZI Sud - 10 bd Eiffel - B.P. 58 - 21600 LONGVIC pour un montant de 116 051.95 € HT, soit 139 262.34 € TTC.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ATTRIBUE** le marché de travaux relatif au programme de réfection de voirie 2016 à l'Entreprise COLAS EST AGENCE COTE D'OR - ZI Sud - 10 bd Eiffel - B.P. 58 - 21600 LONGVIC pour un montant de 116 051.95 € HT, soit 139 262.34 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document administratif lié à la passation de ce marché.

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2016.

#### **N° 57/2016**

**Objet : Désignation d'un représentant pour siéger à la Commission géographique «Suzon » du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que M. Vincent LEBROT avait été désigné pour siéger à la Commission géographique «Suzon » du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche par délibération n° 40/2014 du 14 avril 2014.

Considérant que M. Vincent LEBROT a démissionné de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant pour siéger à la Commission géographique «Suzon » du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DESIGNE** Madame Françoise GAY en tant que représentante pour siéger à la Commission géographique «Suzon » du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ouche.

## **N° 58/2016**

### **Objet : Désignation d'un délégué suppléant pour siéger au Conseil Syndical du SITNA**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que M. Vincent LEBROT avait été désigné délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tille Aval, de la Norges et de l'Arnison (SITNA) par délibération n° 41/2014 du 14 avril 2014.

Considérant que M. Vincent LEBROT a démissionné de son mandat de conseiller municipal, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DESIGNE** M. Jean-Marie DUDA délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Tille Aval, de la Norges et de l'Arnison (SITNA).

## **N° 59/2016**

### **Objet : Projet d'extension urbaine - Zone 1AU « rue de la Mare - Rue des Lavières » - Consultation pour une étude pré opérationnelle**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre du développement urbain du nord-est de la Commune de Messigny-et-Vantoux, à savoir la zone 1AU « Rue de la Mare - Rue des Lavières », il est opportun de faire réaliser une étude pré-opérationnelle permettant à la Commune de disposer d'un programme d'opération, d'esquisser une organisation urbaine de l'extension et d'en évaluer les coûts.

Pour ce faire, le CAUE de la Côte d'Or a procédé à la rédaction d'un cahier des charges permettant de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, en vue de retenir un cabinet d'études qui réalisera cette prestation intellectuelle.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le cahier des charges relatif à la réalisation d'une étude pré opérationnelle portant sur un projet d'extension urbaine sur la zone 1AU « rue de la Mare - Rue des Lavières » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une consultation dans le respect du Code des Marchés Publics, selon la procédure adaptée, en vue de retenir un bureau d'études auquel sera confié ce marché de prestation intellectuelle.

Débat :

Madame Françoise GAY demande si il y aura un surcoût à payer au Cabinet Natura du fait de l'intégration des conclusions de cette étude à la rédaction du dossier de révision du PLU.

Monsieur le Maire répond que l'intégration de ces données n'induirait pas de coût supplémentaire à payer au Cabinet Natura.

## **N° 60/2016**

### **Objet : Budget 2016 Parc de Santé - décision modificative n° 1**

Le Budget du Parc de Santé est un budget annexe qui doit fonctionner selon les mêmes règles que les budgets annexes pour les lotissements. De ce fait, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la demande de Madame la Trésorière Municipale, le budget du Parc de Santé est assujéti à une comptabilité de stocks de terrains.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2016, les montants des stocks de terrains n'ayant pas été précisément calculés, un montant estimatif avait été indiqué dans les comptes de stocks.

L'historique des ventes de terrains et des coûts de viabilisation qui permettent de déterminer le stock final ayant été réalisé, il convient de modifier les inscriptions budgétaires des comptes de stocks.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget Parc de Santé qui s'établit comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 3351 : Terrains		200 000.00 €
D 3355 : Travaux	200 000.00 €	
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>
D 7133 : Variat° en-crs prod° biens	80 959.09 €	
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>80 959.09 €</b>	
R 3351 : Terrains		80 959.09 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>80 959.09 €</b>

Débat :

Monsieur Julien OLLAGNIER, Adjoint au Maire chargé des Finances, explique que le montant du stock des terrains à indiquer dans les comptes de stocks du budget correspond à un calcul qui tient compte de la valeur d'acquisition du terrain initial, auquel il est appliqué les coûts de revient des travaux de viabilisation et les sommes correspondants aux ventes de terrain. Il s'agit d'une valeur comptable qui ne correspond pas à la valeur marchande du stock des terrains restant à vendre.

### N° 61/2016

#### Objet : Fonds de concours à percevoir de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon au titre de l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 09 juillet 2013, et conformément à l'article L. 5214.16.V du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Forêts, Lavières et Suzon, a décidé de participer financièrement au fonctionnement et/ou investissements sur des biens communaux contribuant à l'amélioration du service rendu aux habitants.

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 2013 décidant de la fusion de la Communauté de Communes Forêts, Lavières et Suzon avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Seine,

Considérant qu'il convient donc de solliciter le fonds de concours au titre de l'année 2016 auprès de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon, issue de cette fusion,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**SOLLICITE**, au titre de l'année 2016, le versement d'un fonds de concours d'un montant de 45 570.82 euros auprès de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon afin de financer les dépenses liées aux équipements dont l'état est joint en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Messigny-et-Vantoux et la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon

### N° 62/2016

#### Objet : Ecole maternelle les Chenevières - Travaux de réhabilitation thermique - Demandes de subventions

Monsieur Julien OLLAGNIER, Adjoint au Maire chargé des Finances, expose à l'Assemblée que, par délibération n° 43/2016 du 13 juin 2016, le Conseil Municipal :

- a adopté le principe de réaliser une opération de réhabilitation thermique du bâtiment abritant l'école maternelle Les Chenevières pour un montant estimatif de 41 220,00 € HT,
- a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux,
- a autorisé le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local et au titre de la DETR et le soutien financier de tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans la réalisation de ce projet.

L'établissement du Document de Consultation des Entreprises (DCE) par le maître d'oeuvre et les compléments de prestations demandés par les financeurs ont conduit à une estimation des travaux revue à la hausse qui s'établit à 59 400 € HT, et à un coût d'opération - maîtrise d'oeuvre comprise - se montant à 64 740 € HT.

Par ailleurs, considérant les caractéristiques de cette opération de réhabilitation - BBC Rénovation - celle-ci peut être financée par le Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté, au titre du contrat territorial du Pays Seine et Tilles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver un plan de financement modifié qui se présente comme suit :

Dépenses		Ressources		
	Coût HT			%
Travaux de régulations	2 400,00 €	Etat DETR	16 185,00 €	25%
Travaux de ventilation	15 000,00 €	Etat "Fonds de Soutien"	16 185,00 €	25%
Travaux d'éclairage	10 500,00 €			
Remplacement des menuiseries	20 000,00 €	Conseil Régional de Bourgogne- Franche-Comté au titre du Contrat Territorial du Pays Seine-et-Tilles	19 422,00 €	30%
Travaux d'isolation des combles	8 500,00 €			
Maîtrise d'œuvre	2 880,00 €			
Audit	2 460,00 €			
2 tests d'étanchéité à l'air	3 000,00 €	Autofinancement Commune	12 948,00 €	20%
	<b>64 740,00 €</b>	<b>Sous-Total :</b>	<b>64 740,00 €</b>	

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de l'opération de réhabilitation thermique du bâtiment abritant l'école maternelle Les Chenevières pour un montant estimatif de 64 740.00 € HT, et le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

**MANDATE M.** le Maire pour solliciter le soutien financier :

- De l'Etat au titre de la DETR et du programme « Fonds de Soutien à l'investissement public local »
- du Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté, au titre du Contrat Territorial du Pays Seine-et-Tilles

**AUTORISE M.** le Maire à signer tous les documents (administratifs, financiers ou techniques) se rapportant à cette opération.

**CHARGE M.** le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Questions diverses

- **Téléthon** : Monsieur Jean-François THIRIOT, Adjoint au Maire chargé des affaires économiques et de la vie Associative, rend compte des différentes manifestations qui ont été organisées par différents acteurs de la vie associative sur la Commune dans le cadre du Téléthon. Un gain de 1300 euros a été dégagé ; il reste modeste mais supérieur à celui de l'an passé.

La Municipalité remercie les agents municipaux qui ont mis en place le matériel, les bénévoles, les associations, les conseillers municipaux, les habitants et les donateurs qui ont contribué à la réussite de cette édition du Téléthon.

Une réflexion sera engagée quant à la formule à retenir pour l'année prochaine dans un objectif d'attractivité de la population.

- **Réfection du Chemin des Vignes** : Monsieur le Maire informe que le chemin des Vignes a fait l'objet d'une réfection réalisée par les Membres de l'Association Foncière. Il indique que les matériaux utilisés proviennent du concassage de matériaux stockés sur la décharge, après accord obtenu auprès de la DREAL.
- **Terrain situé en bas de la route de Grandchamp** : Monsieur le Maire informe que la plateforme qui a été remblayée et profilée est désormais engazonnée.
- **Illuminations de fin d'année** : Monsieur le Maire souligne la qualité des illuminations mises en place dans les rues du Village.
- **Travaux d'enfouissement des réseaux rue du Château** : Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Château. La réalisation des branchements est prévue pour le début d'année 2017. La voirie est en mauvaise état au droit des tranchées qui ont été ouvertes ; sa remise en état sera réalisée en toute fin de chantier et dès que la météo le permettra.
- **Modification du périmètre du SICECO (Syndicat d'Energies de Côte d'Or)** : Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de l'application des dispositions de la Loi NOTRe, le périmètre du SICECO est étendu au

1<sup>er</sup> janvier 2017 à une partie des Communes adhérentes du SIERT (Syndicat Intercommunal d'Electrification et de Réseaux Téléphoniques de Plombières-les-Dijon) dont la Commune de Messigny-et-Vantoux. Il indique qu'il a rencontré Monsieur le Président du SICECO et lui a exposé le souhait de la Commune de pouvoir finaliser l'enfouissement des réseaux à Vantoux dans le cadre d'une seconde opération. Le Château de Vantoux étant répertorié monument classé, ces travaux pourraient être envisagés assez rapidement.

- **Etude de programmation réhabilitation / extension de la salle des fêtes et construction d'une salle de sports** : Monsieur le Maire informe que la réunion du comité de pilotage prévue avec le Cabinet MP Conseils a été reportée au 19 décembre 2016. Plusieurs équipements sportifs ont été visités par les Membres du Comité de Pilotage afin d'affiner les projections financières. Monsieur le Maire remercie les Membres du Comité de Pilotage pour le travail réalisé.
- **Fiscalité professionnelle unique** : Monsieur le Maire rappelle que le passage en FPU a été voté lors du dernier conseil communautaire et qu'une réunion de travail du Conseil Municipal lui a été consacré. La mise en œuvre de la FPU était largement incitée par l'Etat qui versera aux EPCI qui l'ont adoptée, un montant de DGF plus important. Il précise que, pour les entreprises de la Commune, les taux de CFE vont passer de 17,31 % à 18,08 % (lissé sur 7 ans). Il n'y aura pas d'impact sur les finances communales.
- **Modification des statuts de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon** : Monsieur le Maire indique que les Statuts de la Communauté de Communes ont de fait été modifiés et validés également lors du dernier conseil communautaire. Ce point a également fait l'objet d'un examen lors de la réunion de travail du Conseil Municipal qui sera appelé à valider ces nouveaux statuts lors d'une prochaine séance.
- **Bulletin municipal** : Monsieur Jean-François THIRIOT rappelle la réunion du 14 décembre à 20h pour la relecture de la maquette du bulletin municipal à paraître.
- **Etude de réhabilitation du site de la décharge** : Madame Françoise GAY demande l'état d'avancement de la procédure en cours. Monsieur le Maire répond que le rapport a été remis à la DREAL, mais qu'il ne sera pas examiné avant la fin de l'année par ses services qui manquent de disponibilité.
- **Collecte au profit des Restos du Cœur** : Madame Françoise GAY annonce qu'elle organise, du 06 au 11 février 2017, une collecte au profit des Restos du Cœur en lien avec toutes les Communes de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon.
- **Colis des Aînés** : Madame Marie-Madeleine FEBVRE fait le point sur la distribution des colis qui s'est déroulée le samedi 10 décembre. 45 colis étaient à distribuer. Ceux qui n'ont pas pu être remis aux Aînés ont été déposés en Mairie ; les personnes concernées en ont été informées. Les colis sont distribués aux personnes de plus de 75 ans qui ont accepté de le recevoir (un questionnaire avait été réalisé). Le repas concerne les personnes de plus de 70 ans. Les gens choisissent entre le colis et le repas. Monsieur le Maire remercie toute l'équipe du CCAS et les bénévoles.
- **Antenne Relais Orange** : Madame Nadine VOLLMER demande où en sont les travaux relatifs au déplacement de l'antenne. Monsieur le Maire répond que la nouvelle antenne devrait être mise en service (4G) et l'ancienne déposée lors du premier trimestre 2017.
- **Elaboration du PEDT - Projet Educatif Territorial** : Madame Françoise Gay questionne Madame Nadine Vollmer sur le questionnaire à réaliser pour le prochain PEDT. Madame Nadine Vollmer précise que les familles et les conseils des écoles doivent être consultés au plus vite quant à leurs souhaits sur les rythmes scolaires (notamment l'organisation des NAP) mais que tout ceci doit être orchestré par la Communauté de Communes, puisque la compétence leur appartient. Elle note que la Commission Affaires Sociales de la Communauté de Communes n'est plus assez convoquée, malgré les demandes de Madame Céline PICCIONE et d'elle-même à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 20

La secrétaire de séance,  
Nadine VOLLMER